Département des Hautes-Alpes (05)

Commune d'Abriès-Ristolas



REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DELEGUEE D'ABRIES



PLU arrêté le : 16/10/2023

PLU approuvé le : 24/07/2024



SARL Alpicité Av. de La Clapière – 01 Rés.. La Croisée

des chemins 05 200 EMBRUN Tél : 04.92.46.51.80

contact@alpicite.fr www.alpicite.fr

SOMMAIRE

- Pièce 1 : Rapport de présentation
- Pièce 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Pièce 3 : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Pièce 4 : Règlement
 - Pièce 4.1. : Règlement écrit
 - Pièce 4.2 : Zonage général (1/15000 e)
 - Pièce 4.3 : Zonage Chef-Lieu, La Garcine (1/2500 °) Pièce 4.4 : Zonage Le Roux, Valpréveyre (1/2500 °)
- Pièce 5 : Annexes
 - Pièce 5.1 : Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
 - Pièce 5.1.1: Liste et carte des SUP
 - Pièce 5.1.2 : Informations relatives à la servitude AC1
 - Pièce 5.1.3: Informations relatives à la servitude AC2
 - Pièce 5.1.4: Informations relatives à la servitude AS1
 - Pièce 5.1.5: Informations relatives à la servitude A9
 - Pièce 5.1.6: Informations relatives à la servitude PM1
 - Pièce 5.2 : Bois ou forêts relevant du régime forestier
 - Pièce 5.3: Information sur le radon
 - Pièce 5.4 : Schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP)
 - Pièce 5.5 : Assainissement
 - Pièce 5.5.1 : Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) des eaux usées
 - Pièce 5.5.2 : Projet de révision du zonage d'assainissement
 - Pièce 5.6 : Règlement assainissement collectif intercommunal
 - Pièce 5.7: Règlement assainissement non collectif intercommunal
 - Pièce 5.8 : Règlement service déchets intercommunal